

ANNEXE 51-102A3

Déclaration de changement important

Rubrique 1. Dénomination et adresse de la Société

Pizza Pizza Royalty Corp. (« PPRC »)
500 Kipling Avenue
Toronto (Ontario)
M8Z 5E5

Rubrique 2. Date du changement important

Le 3 mars 2015

Rubrique 3. Communiqué

Un communiqué relatif au changement important a été distribué par Marketwired le 3 mars 2015 et a été déposé ultérieurement dans SEDAR.

Rubrique 4. Résumé du changement important

Le 3 mars 2015, PPRC a annoncé que PPRC et Pizza Pizza Limited, société d'exploitation privée de l'entreprise Pizza Pizza (l'« **actionnaire vendeur** »), avait conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par Valeurs Mobilières TD Inc. aux termes de laquelle les preneurs fermes souscriront auprès de l'actionnaire vendeur, par voie d'acquisition ferme, 2 800 000 actions ordinaires de PPRC (les « **actions** ») au prix de 15,00 \$ l'action (le « **prix d'émission** ») en contrepartie d'un produit brut global d'environ 42 millions de dollars. L'actionnaire vendeur a également accordé au syndicat une option de surallocation afin d'acheter une tranche additionnelle d'au plus 200 000 actions au prix d'émission, pouvant être exercée en totalité ou en partie, à tout moment dans les 30 jours suivant la clôture. La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 23 mars 2015 et le placement est assujéti à certaines conditions, notamment l'obtention de toutes les approbations nécessaires, y compris l'approbation de la Bourse de Toronto.

Rubrique 5. Description circonstanciée du changement important

5.1 - Description circonstanciée du changement important

Le 3 mars 2015, PPRC a annoncé que l'actionnaire vendeur a convenu de vendre à un syndicat de preneurs fermes dirigé par Valeurs Mobilières TD Inc. 2 800 000 actions, par voie d'acquisition ferme, au prix de 15,00 \$ l'action en contrepartie d'un produit brut global d'environ 42 millions de dollars (le « **placement** »).

L'actionnaire vendeur a également accordé au syndicat une option de surallocation, pouvant être exercée en totalité ou en partie, à tout moment dans les 30 jours suivant la clôture afin d'acheter une tranche additionnelle d'au

plus 200 000 actions au prix d'émission qui, si elle est exercée intégralement, ferait augmenter la valeur brute du placement à environ 45 millions de dollars.

La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 23 mars 2015 et le placement est assujéti à certaines conditions, notamment l'obtention de toutes les approbations nécessaires, y compris l'approbation de la Bourse de Toronto. Les modalités du placement sont décrites dans un prospectus simplifié de PPRC qui sera déposé auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières le 9 mars 2015.

PPRC ne recevra pas le produit tiré de la vente des actions.

Il y a lieu de se reporter au communiqué ci-joint pour obtenir une description circonstanciée du changement important.

5.2 - Information sur les opérations de restructuration

Sans objet

Rubrique 6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet

Rubrique 7. Information omise

Aucun fait important n'est resté confidentiel dans la présente déclaration et aucune information n'a été omise de celle-ci.

Rubrique 8. Membre de la haute direction

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Curt Feltner, chef des finances, au 416-967-1010, poste 307.

Rubrique 9. Date de la déclaration

Le 5 mars 2015

COMMUNIQUÉ

PIZZA PIZZA ROYALTY CORP. et PIZZA PIZZA LIMITED ANNONCENT UN UNE ACQUISITION FERME AU MOYEN D'UN PLACEMENT SECONDAIRE DE 42 MILLIONS DE DOLLARS

**LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE TRANSMIS AUX FILS DE PRESSE
AMÉRICAINS NI ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS**

Toronto, le 3 mars 2015 – Pizza Pizza Royalty Corp. (la « Société ») (TSX : PZA) a annoncé aujourd'hui que Pizza Pizza Limited, société d'exploitation privée de l'entreprise Pizza Pizza (l'« actionnaire vendeur »), avait conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes dirigé par Valeurs Mobilières TD Inc. aux termes de laquelle les preneurs fermes souscriront auprès de l'actionnaire vendeur, par voie d'acquisition ferme, 2 800 000 actions ordinaires de la Société (les « actions ») au prix de 15,00 \$ l'action (le « prix d'émission ») en contrepartie d'un produit brut d'environ 42 millions de dollars (le « placement »). L'actionnaire vendeur a également accordé aux preneurs fermes une option de surallocation afin d'acheter une tranche additionnelle d'au plus 200 000 actions au prix d'émission, pouvant être exercée en totalité ou en partie, à tout moment dans les 30 jours suivant la clôture du placement afin de couvrir les surallocations.

L'actionnaire vendeur détient actuellement des parts de catégorie B et des parts de catégorie D de Pizza Pizza Royalty Limited Partnership qui peuvent être échangées contre 8 924 133 actions ordinaires de la Société. Cette détention représente environ 29 % des actions ordinaires de la Société après dilution. Avant la clôture du placement, l'actionnaire vendeur n'échangera que le nombre de parts de société en commandite de catégorie B nécessaire à l'obtention d'actions ordinaires devant être vendues aux termes du placement. La Société ne recevra pas le produit tiré du placement. Le produit sera payable à l'actionnaire vendeur.

La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 23 mars 2015 et le placement est assujéti à certaines conditions, notamment l'obtention de toutes les approbations nécessaires, y compris l'approbation de la Bourse de Toronto. Après la clôture du placement, l'actionnaire vendeur conservera une propriété véritable correspondant à 6 124 133 actions ordinaires, soit une participation indirecte de 19,9 % dans la Société (soit 5 924 133 actions ordinaires et une participation de 19,3 % si l'option de surallocation est exercée intégralement).

Un prospectus simplifié provisoire sera déposé au plus tard le 9 mars 2015 auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières de toutes les provinces du Canada. Aucune autorité de réglementation en valeurs mobilières n'a approuvé ni désapprouvé le contenu du présent communiqué.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de titres aux États-Unis. Les actions visées par le placement n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933* et, par conséquent, elles ne seront pas offertes, vendues ou

livrées, directement ou indirectement, aux États-Unis, dans leurs possessions ou dans d'autres régions de leur ressort ou en faveur d'une personne des É.-U., ou pour son compte, sauf aux termes d'une dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans la présente déclaration peuvent constituer des « énoncés prospectifs » qui comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Lorsqu'ils sont utilisés dans la présente déclaration, ces énoncés comprennent des mots tels que « pourrait », « devra », « s'attend à », « croit », « prévoit » et d'autres expressions similaires. Ces énoncés reflètent les attentes actuelles de la direction à l'égard d'événements futurs et ne sont valables qu'à la date de la présente déclaration. Ces énoncés prospectifs comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes, y compris ceux décrits dans la notice annuelle de la Société. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, sauf tel qu'il est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Pour de plus amples renseignements :

Curt Feltner, chef des finances, Pizza Pizza Limited
416-967-1010, poste 307
cfeltner@pizzapizza.ca
www.pizzapizza.ca et www.pizza73.com ou www.sedar.com.